

Site Natura 2000 FR 1100802

« Pelouses calcaires du Gâtinais »



Réunion du Comité de Pilotage du 16 mars 2017

Sur invitation du Sous-Préfet d'Étampes, le Comité de Pilotage du site NATURA 2000 des « Pelouses calcaires du Gâtinais » s'est réuni le 16 mars 2017 à la sous-préfecture d'Étampes.

Étaient présents :

- Monsieur Zoheir BOUAOUICHE, Sous-préfet d'Étampes et **président de séance**
- Madame Maria GALET, animatrice du site Natura 2000 Pelouses calcaires du Gâtinais, chargée de mission environnement à l'association NaturEssonne
- Madame Estelle DUCHEMANN, animatrice du site Natura 2000 des Pelouses calcaires de la Haute vallée de la Juine; chargée de mission environnement à l'association NaturEssonne
- Madame Camille HUGUET, service civique volontaire à l'association NaturEssonne
- Monsieur Gilles NAUDET, Pro Natura Île-de-France
- Monsieur Fabrice PRUVOST, Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
- Madame Marie-Laure COUDIN, Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
- Monsieur Gérard LUQUET, entomologiste, A.S.H.J.A.
- Monsieur Jean-Pierre MORIZOT, associations NaturEssonne et A.S.H.J.A.
- Madame Claire BINNERT, Ingénieur environnement au Centre National de la Propriété Forestière
- Monsieur Jérôme DESNOUE; Maire de Champmotteux

- Monsieur Alain FONTAINE, expert botaniste
- Monsieur Christian GUERTON, maire de Puiset-le-Marais
- Monsieur Alain JOYEZ, adjoint au maire de Gironville-sur-Essonne

Monsieur le Sous-préfet ouvre la séance et accueille les membres du comité de pilotage. Il rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. la présentation du site Natura 2000 et ses enjeux,
2. le bilan de l'activité de l'année 2016
3. les perspectives de l'année 2017.

Suite au renouvellement de la présidence et de l'animation du site Natura 2000, Monsieur le Sous-Préfet invite les maires à réfléchir à prendre la présidence du COPIL à la fin de la période triennale, soit dans deux ans.

M. Pruvost précise en début de séance que la DRIEE a donné mandat à la DDT pour la représenter.

Le quorum est atteint, le COPIL peut commencer.

Bilan de l'animation du site en 2016

Madame Maria GALET, animatrice du site Natura 2000, présente le bilan de l'animation en 2016. Il est précisé qu'en 2016 l'animation a débuté en juin, suite à l'appel d'offre de la DRIEE pour l'animation de 2 sites Natura 2000 dont le site des pelouses calcaires du Gâtinais. NaturEssonne a été désignée structure animatrice en juin, ce qui représente 7 mois d'animation sur l'année. Cependant, entre janvier et mai 2016, NaturEssonne a poursuivi certaines actions qu'elle menait (chantiers, animations,...) en accord avec le DOCOB.

Gestion :

- Les dernières actions de gestion dans le cadre des contrats Natura 2000 en cours ont été réalisées durant l'hiver 2014-2015 : entretien et restauration des pelouses calcicoles par fauche mécanique, pose de panneaux d'information et de barrières.
- 3 contrats Natura 2000 signés en 2016 pour la gestion pastorale aux Grandes Fiches Ouest (Gironville-sur-Essonnes) et à la Haye Thibaut (Champmotteux), et un contrat de fauche ou broyage mécanique d'entretien de pelouses réouvertes sur 4 secteurs (Gironville-sur-Essonnes). L'animation des contrats Natura 2000 a fait l'objet de 17 rendez-vous en 2016 avec différents partenaires. L'action de pâturage aux Grandes Fiches Ouest a été ponctuée de plusieurs difficultés en 2016 : passage de gibier qui abaissait souvent les clôtures et provoquait l'échappement des moutons et une attaque du troupeau par des chiens d'origine inconnue (3 moutons tués) survenue le 21 octobre 2016
- La gestion du site est complétée par des chantiers nature organisés par la structure animatrice et réalisés grâce à la motivation des bénévoles de NaturEssonne et des organismes de formation partenaires. Il y a eu 10 chantiers en 2016 : 8 chantiers nature bénévoles et 2 chantiers nature organismes de formation pour un total d'1,5 ha géré sur 3 secteurs (l'Église à Valpuseaux, les Grandes Fiches à Gironville-sur-Essonnes et la Haye Thibaut à Champmotteux. L'animation des chantiers nature a fait l'objet de 7 rendez-vous en 2016 avec différents partenaires dont les élus.
- Aucune signature de charte Natura 2000 en 2016 malgré le démarchage de plusieurs propriétaires. À ce sujet, Monsieur Zoheir BOUAOUICHE, Sous-préfet d'Étampes demande ce qui freine les propriétaires à signer la charte. Réponses :
 - o Les propriétaires ne voient pas d'intérêt à la signature d'une charte Natura 2000, qui peut apparaître comme une contrainte ;
 - o Elle n'apporte pas forcément d'avantages fiscaux (cela dépend de la surface de leurs propriétés non bâties).
- Monsieur le Sous-Préfet se propose pour participer à une présentation de Natura 2000 auprès des élus et des propriétaires concernés. Cependant, la réunion ne pourra être organisée qu'à l'issue des périodes de réserves électorales, soit fin septembre. Elle viendrait en appui au démarchage individuel ; la présence du Sous-Préfet peut inciter les propriétaires à participer à cette réunion. Le problème réside dans le fait que les propriétaires de certaines parcelles n'ont pas été identifiés encore à ce jour.

Malgré les difficultés liées au paiement des subventions, Monsieur le Sous-préfet remercie les personnes qui ont bien voulu signer des contrats Natura 2000 et les prie d'accepter ces retards de paiement.

Remarque de Monsieur PRUVOST (DDT 91) : dans le cadre des contrats Natura 2000 d'entretien par pâturage, le pâturage est considéré pour les contrats Natura 2000 comme un investissement et non comme des travaux d'entretien. Aussi, dans le cas de contrats signés par les collectivités, les subventions ministère + FEADER ne peuvent se faire qu'à la hauteur de 80 % du total (20 % reste à la charge des collectivités).

Dans les contrats de pâturage, les enclos ne restent pas sur place mais sont installés au besoin et peuvent être déplacés si nécessaire (par exemple si passage de gibier). Une ligne budgétaire a été ajoutée en ce sens dans les demandes de subventions.

Remarque de Mme Binnert (CNPFF) : La question se pose de savoir si demain il n'y a plus de subvention, qu'arrive-t-il ? Des éleveurs ont déjà accepté de faire pâturer leurs bêtes sans être payé, car ils sont en demande d'espace de pâturage mais à long terme une solution devrait être trouvée afin que le pâturage ne soit pas tributaire des subventions Natura 2000.

Veille écologique :

- Un cas de labour d'une parcelle Natura 2000 propriété de Pro Natura IDF, a été observé en 2016 sur le secteur des Rochettes (parcelle A10). Après identification du responsable (ETA Vincent), Pro Natura IDF a mis en demeure l'agriculteur de remettre le chemin en état. Ce dernier a demandé qu'un délai lui soit donné et s'est engagé à remettre le chemin en état après les moissons soit en juillet. À vérifier à partir du 15 juillet.

Suivis scientifiques :

Plusieurs suivis naturalistes ont été menés sur le site en 2016 :

- Suivi des habitats selon le protocole d'évaluation de l'état de conservation des pelouses du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP). Les objectifs de ce suivi (à réaliser tous les 5 ans) sont de suivre l'état de conservation des pelouses sur les zones en gestion pour adapter la gestion. Ce protocole est mis en place depuis 2015 (2 transects suivis). En 2016, l'animation du site par NaturEssonne a débuté en juin 2016 suite à la procédure de réponse à l'appel d'offres, ce qui était trop tard pour permettre la mise en place et le suivi de nouveaux transects. Cependant, du matériel a été acheté pour sa mise en œuvre en 2017 ;
- Suivi Reptiles : visite de 4 plaques Reptiles ;
- Inventaires Rhopalocères et Orthoptères (15 sorties) ;
- Suivi Hétérocères (bénévoles).

Communication :

- Rédaction d'un article sur le pâturage aux Grandes Friches pour la mairie de Gironville-sur-Essonne ;
- Production d'une plaquette de communication Natura2000 à destination des propriétaires privés ;
- Présentation des pelouses calcaires des sites Natura 2000 du Sud Essonne et effet de leur gestion aux Rencontres Naturalistes Régionales d'Ile-de-France.

M. GUERTON (Maire de Puiset-le-Marais) demande à ce que « le bois des Buys » apparaisse sur la brochure consacrée au site. Il lui est répondu que ce secteur y apparaît sous le nom de « La Petite Vallée ».

Animations :

Des animations ont eu lieu en 2016 :

- sortie pour les élèves des établissements partenaires : École TECOMAH (6 juin)
- animation grand public pour les habitants de Champmotteux (11 juin)
- sortie pour les bénévoles ayant participé aux chantiers

L'animatrice du site Natura 2000 a suivi une formation sur le thème de Natura 2000, donnée par l'ATEN. Elle a aussi participé au COPIL du site Natura 2000 de la Haute Vallée de l'Essonne.

Réunions ou rencontres avec les services de l'État :

- 5 réunions ont eu lieu au cours de l'année 2016 avec les services de l'État.

Gestion administrative et financière :

- Réponse à l'appel d'offres pour l'animation des 2 sites Natura 2000 en juin 2016
- Accueil d'un stagiaire de 1^{ère} de BAC PRO Gestion des milieux naturels et de la faune à TECOMAH : Bilan et cartographie des chantiers nature de 2012 à 2016 et participation aux chantiers nature et rédaction des comptes-rendus.

Perspectives d'animation pour 2017

Au cours de l'année 2017, les actions de gestion se poursuivront avec le suivi des contrats en cours, la sensibilisation des propriétaires pour la signature de la charte ou d'un contrat et la mise en place de nouveaux chantiers nature.

- Chantiers nature
- Révision du DOCOB
 - o Terrain pour la réactualisation de la cartographie des habitats par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) en mai et juin : sortie de l'arrêté préfectoral donnant autorisation à certains membres de NaturEssonne et au CBNBP de s'introduire dans les propriétés publiques et privées ;
 - o Intégration du protocole de suivi de l'état de conservation des habitats du CBNBP ;
 - o Rédaction du DOCOB selon le modèle ATEN ;
 - o Réunions de concertation avec les communes et les propriétaires.

Remarque de Mme BINNERT (CNPf) : Est-ce que cet arrêté est vraiment nécessaire ? Réponse de Monsieur le Sous-Préfet : L'arrêté préfectoral permettant aux membres du CBN et de NaturEssonne de pénétrer sur les parcelles permet surtout de respecter les délais retenus pour effectuer l'enquête.

- Observation d'un décalage entre le périmètre du site Natura 2000 (au 1/25 000) et le cadastre qui apparaît non cohérent avec la présence de pelouses calcaires

Remarque de Monsieur PRUVOST (DDT 91) : la DRIEE serait réticente pour lancer une procédure lourde afin de modifier le périmètre du site. Par contre la différence entre les deux échelles permet une certaine interprétation.

Dans le futur DOCOB, il conviendra de définir le site dans ses limites cadastrales afin d'éviter toute contestation. Cela permettra aussi de pallier les problèmes d'échelle avec Bruxelles.

Communication :

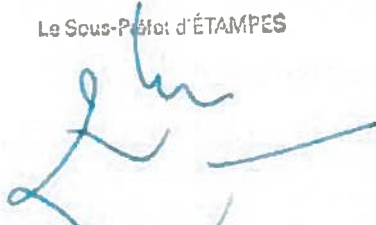
- Envoi de la plaquette Natura 2000 aux propriétaires ;
- Création et diffusion de la lettre d'informations n°10 ;
- Organisation de sorties nature grand public et écoles.

Suivis et inventaires scientifiques :

- Poursuite des suivis Reptiles et Hétérocères (bénévoles) et des inventaires Rhopalocères et Orthoptères.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le sous-préfet remercie les participants de leur présence et lève la séance.

Le Sous-Préfet d'ÉTAMPES



Zoheir BOUAGUICHE